



SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'EVACUATION ET D'ELIMINATION DES DECHETS DE L'OUEST YVELINES

29 bis rue de la gare – 78890 Garancières –
Tel 01 34 86 65 49 – Fax 01 34 86 58 61 – Courriel : sieed-gara@orange.fr – Site internet : www.sieed.fr

COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 27 février 2017
A 18h30 à la Salle des fêtes « Foyer la Bonnette »
de La Queue les Yvelines

En exercice : 71 / Présents : 52 – Absents : 19 – Votants : 52

Etaient présents :

Communauté de Communes du Pays Houdanais : *Adainville* : Pascal Saulet / *Boinvilliers* : Giselle Aubel / *Bourdonné* : Patrick Porchez / *Boutigny Prouais* : Evelyne Heulin / *Civry la Forêt* : Jean-Luc Rivals / *Condé sur Vesgre* : Michel Barbier / *Dammartin en Serve* : Philippe Andrin / *Dannemarie* : Jocelyne Fromentin / *Flins Neuve Eglise* : Claude Ferrachat / *Goussainville* : Guillaume Graffin / *Grandchamp* : Jean-Paul Baudot / *Havelu* : Michel Negarville / *Houdan* : Claude Richard / *La Hauteville* : Philippe Lelaidier / *Le Tartre Gaudran* : Frédéric Besançon / *Longnes* : Lionel Beaumer / *Maulette* : Anne Duchalais / *Mondreville* : Jacques Bazire / *Montchauvet* : Yves Lecoy / *Orgerus* : Dominique Artel / *Orvilliers* : Gérard Courtelle / *Osmoy* : Michel Leclerc / *Richebourg* : Dominique Spillemaecker / *Saint Lubin de la Haye* : Alexis Gerber / *Saint Martin des Champs* : Jean Claude Lauvray Jonnot / *Septeuil* : Yannick Tenesi / *Tacoignières* : Jean-Jacques Mansat / *Tilly* : Claude Sayagh / *Villette* : Roland Trousseau

Communauté de Communes de Cœur d'Yvelines : *Auteuil-le-Roi* : Catherine Brunet / *Autouillet* : Denis Wurtzer / *Bazoche-sur-Guyonne* : Pierre Beheray / *Béhoust* : Guy Pélissier / *Boissy sans Avoir* : Sylvie Jean / *Flexanville* : François Ligny / *Gambais* : Régis Bizeau / *Garancières* : Michel Secondat / *Grosrouvre* : Jean Pierre Pibouleau / *La Queue les Yvelines* : Jean-Michel Allirand / *Marcq* : Alain Vauchelles / *Mareil le Guyon* : Dominique Jouin / *Méré* : Alain Colombi / *Millemont* : Annie Joseph / *Montfort l'Amaury* : Daniel Deneuille / *Neauphle-le-Vieux* : Denise Planchon / *St Rémy l'honoré* : Toine Bourrat / *Vicq* : Heraldo Villegas / *Villiers le Mahieu* : Patrice Couëdon

Communauté de Communes Gally-Mauldre : *Maule* : Hervé Camard

Communauté d'agglomération Rambouillet territoires : *Gambaiseuil* : Roland Boscher / *Mittainville* : Jean Dehais

Communauté de Communes de la Haute Vallée de Chevreuse : *Saint-Forget* : Jean-Luc Jannin

Etaient absents :

Communauté de Communes du Pays Houdanais : *Bazainville* : Damien Guignard / *Boissets* : Audrey Méchali / *Courgent* : Sylvie Heloin / *Gressey* : Guillaume Fautrat / *Mulcent* : William Kermmeling / *Prunay le Temple* : Dominique Hamel / *Rosay* : Bruno Marmin

Communauté de Communes de Cœur d'Yvelines : *Galluis* : Eric Gaudin / *Goupillières* : Régine François / *Le Tremblay sur Mauldre* : Joseph Le Foll / *Thoiry* : Irène Bouvier

Communauté de Communes Gally-Mauldre : *Andelu* : Gilles Minella / *Bazemont* : Jean Bernard Hetzel / *Crespières* : Thomas Revise / *Davron* : Maurice Perrault / *Herbeville* : Laurent Thiriau / *Montainville* : Sébastien Lefrançois

Communauté de Communes de la Haute Vallée de Chevreuse : *Milon la Chapelle* : Isabelle Thierry / *St Lambert* : Pierre Humeau

Secrétaire : Jean-Michel ALLIRAND délégué de la Communauté de Communes Cœur d'Yvelines, adjoint au maire de La Queue les Yvelines

I – INFORMATIONS GENERALES :

✓ Rappel à transmettre aux écoles sur le concours pour les classes de CE2 : thème 2016/2017 : Une déchèterie c'est quoi ? Jury en mai/juin 2017

DÉCISIONS DU PRÉSIDENT :

Néant

II – POINTS INSCRITS A L'ORDRE DU JOUR :

1/- Approbation du compte rendu de la séance du comité syndical en date du 16 janvier 2017

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu le compte rendu de la séance du 16 janvier 2017 du comité syndical, réuni à La Queue lez Yvelines,

Considérant qu'un exemplaire du compte rendu a été envoyé à chaque délégué, ainsi qu'à chaque mairie et communautés de communes ou communauté d'agglomération membres,

Le président demande si les membres de l'assemblée ont des observations particulières.

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Approuve le compte rendu de l'assemblée générale du comité syndical en sa séance du 16 janvier 2017

2/- Finances et administration générale :

2-1 Rapport et Débat d'Orientations budgétaires

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 107 de la loi NOTRe du 7 août 2015

Vu les instructions comptables et budgétaires M14

Vu la loi de finances 2017,

Il est présenté à l'assemblée le Rapport pour le débat d'orientation budgétaire pour l'année 2017, transmis au préalable à chaque délégué avec la note de synthèse par voie dématérialisée,

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Approuve le rapport des orientations budgétaires du SIEED 2017, annexé à la présente délibération,
- Dit que le débat d'orientation budgétaire a bien eu lieu

Questions posées par les délégués :

Le coût de sortie des communes de GPS&O seront-ils donnés. Le président indique que le montant sera effectivement transmis aux délégués du SIEED

Il est demandé si la taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères ne sera pas augmentée, malgré l'augmentation du tarif du SIDOMPE et de la TGAP. Le président indique que des économies ont été faites et que la signature de plusieurs avenants au marché avec SEPUR ont permis de baisser certains coûts.

Il est demandé des explications sur les fortes augmentations de la TGAP. C'est une taxe dont les montants sont fixés, et malheureusement le SIEED n'a pas la maîtrise des tarifs

La déchèterie de Longnes telle qu'elle existait et exploitée par l'ancien SICTOMP, ne sera pas reprise par le SIEED pour différentes raisons, notamment son implantation en limite de territoire. Néanmoins, le syndicat réfléchit à une déchèterie au nord du territoire du SIEED, plus vers Septeuil mais souhaite au préalable investir dans un système d'entrée plus efficace pour les autres déchèteries. Le président rappelle le rachat de la déchèterie de Boutigny, qui est peu utilisée par rapport aux autres déchèteries SIEED car trop excentrée par rapport au reste du territoire et cependant les frais fixes sont à supporter.

Suite aux questionnaires envoyés aux communes en début d'année 2016, les sacs de déchets verts restent le contenant souhaité par la majorité des communes.

Le tri pour tous les plastiques est déjà effectué sur d'autres collectivités. Le problème n'est pas tant le bac et la collecte, mais le traitement.

Les tonnages en déchèterie ont pour la 2^{ème} année en 2016, dépassés les tonnages collectés en porte à porte en ordures ménagères, c'est pourquoi un marché a été lancé pour des barrières et badges à l'entrée des déchèteries, espérant ainsi diminuer le nombre d'entrées. Le président indique que beaucoup d'entreprises viennent dans les déchèteries du SIEED mais qui ne sont pas forcément de notre territoire.

2-2 Commune des Mesnuls de la Communauté de Communes Cœur d'Yvelines

Vu le code général des Collectivités territoriales

Vu la délibération de la communauté de communes Cœur d'Yvelines en date du 11 février 2015, demandant le retrait au SICTOM de Rambouillet et l'adhésion au SIEED pour la commune des Mesnuls au 1^{er} janvier 2016,

Vu la délibération du SIEED en sa séance du 25 mars 2015, demandant l'adhésion de la CC Cœur d'Yvelines pour la commune des Mesnuls à ses collectivités membres,

Vu la notification faite le 31 mars 2015 aux collectivités membres du SIEED de la délibération du 25 mars 2015

Vu la délibération de la CC Cœur d'Yvelines du 16 décembre 2016, n'autorisant pas le président à signer la convention relative aux conditions financières et patrimoniales du retrait du SICTOM de Rambouillet pour la commune des Mesnuls

Considérant que dans ces conditions, l'arrêté préfectoral d'adhésion de la CC Cœur d'Yvelines pour la commune des Mesnuls au SIEED n'a pu être établi,

Le président indique que depuis 2014, la commune des Mesnuls avait souhaité son adhésion au SIEED/SIDOMPE et son retrait au SICTOM de Rambouillet/SITREVA et que le SIEED s'était organisé pour l'arrivée de cette nouvelle commune au cours de l'année 2016, notamment par l'achat de sacs de déchets verts, l'importation des données pour le logiciel de bacs, la remise de carnets de déchèteries,

Le président indique que les frais de sorties demandés par le SICTOM de Rambouillet et le SITREVA (syndicats de collecte et traitement pour les Mesnuls) à la CC Cœur d'Yvelines le 29 septembre 2016, ayant été estimés à presque 200 000 euros, cette dernière n'a pas souhaité donner suite,

Dans ces conditions, la CC Cœur d'Yvelines ne souhaite plus adhérer au SIEED pour la commune des Mesnuls, Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Prend acte de la décision de la CC Cœur d'Yvelines
- Abroge toutes les décisions du SIEED liées à l'entrée de la commune des Mesnuls au SIEED

3/- Commande publique :

3-1 : Avenant marché SEPUR

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération 2012-30 du 20 décembre 2012 attribuant le marché de collecte des déchets (lot 2) et la gestion des déchèteries (lot 3) à l'entreprise SEPUR située à Thiverval Grignon (78)

Considérant que les communes de Boinvilliers, Dammartin en Serve, Longnes, Mondreville, Rosay et Villette de la Communauté de Communes du Pays Houdanais, deviennent adhérentes du SIEED à compter du 1^{er} janvier 2017,

Considérant que la communauté urbaine « Grand Paris Seine et Oise » n'adhère pas au SIEED et que les communes d'Aulnay sur Mauldre, Flins sur Seine et Nézel n'utiliseront donc plus les services du SIEED également à compter du 1^{er} janvier 2017,

Considérant l'implantation de colonnes enterrées pour les ordures ménagères et les emballages,

Le président propose d'établir un avenant au marché initial, pour prendre en compte ces changements,

Le Comité syndical après en avoir délibéré à l'unanimité,

- Autorise le président à signer un avenant comme indiqué ci-dessus
- Dit que les crédits seront prévus au budget primitif 2017

3-2 : Attribution marché des bacs

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et des articles 25-1.1^e et 65, 66, 67 et 68 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif au marché public,

Vu la délibération 2012-30 du 20 décembre 2012 attribuant le marché de fourniture et maintenance des bacs (lot 1) à l'entreprise Plastic Omnium jusqu'au 31 mars 2017,

Vu le lancement du marché « Fourniture, distribution et maintenance des contenants » sous forme d'appel d'offres ouvert à bons de commande, le 22 décembre 2016, publié au BOAMP (bulletin officiel des Annonces des Marchés Publics), JOUE (Journal Officiel de l'Union Européenne), le Moniteur et sur la plateforme de dématérialisation centraledesmarches.com, en deux lots :

- lot 1 : fourniture et distribution des contenants
- lot 2 : maintenance des contenants

Vu les réunions de la commission d'appel d'offres en date des 7 et 16 février 2017

Considérant que 3 offres ont été reçues pour chaque lot,

Vu le rapport d'analyse présenté par le bureau d'études en charge d'aider le SIEED,

La commission d'appel d'offres a décidé d'attribuer le marché à :

- Lot 1 : Fourniture et distribution des contenants : Entreprise Plastic Omnium pour un montant estimé sur la durée du marché de 4 ans à 863 636 € ht
- Lot 2 : Maintenance des contenants : Entreprise SEPUR pour un montant estimé sur la durée du marché de 4 ans de 57 010 € ht
- Indique que la durée du marché ou la fin des prestations est fixée au 31 mars 2021

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Accepte la décision de la commission d'appel d'offres
- Attribue le marché à Plastic Omnium pour le lot 1 de fournitures des bacs et à SEPUR pour le lot 2, maintenance des bacs
- Dit que les crédits seront prévus au BP 2017 et suivants
- Autorise le président à signer le marché et tous documents s'y rapportant

3-3 Marché logiciel

Un marché de fourniture de logiciel de gestion de bacs, de suivi des usagers et de matériel de contrôle d'accès en déchèteries a été lancé sous forme d'appel d'offres ouvert le 8 février 2017. La remise des plis est prévue pour le 20 mars 2017.

3-4 PLPDMA : Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés

En raison de la réélection du bureau du SIEED, l'avancement pour l'élaboration du Programme local de prévention des déchets ménagers (PLPDMA) a pris un peu de retard.

4/- Questions diverses :

Le président lève la séance à 19 heures 15

Garancières, le 3 mars 2017

Le Président,
Jean-Paul BAUDOT

Le secrétaire de séance
Jean-Michel ALLIRAND

Syndicat Intercommunal
d'Evacuation et d'Elimination
des Déchets de l'Ouest Yvelines

